



SKYDANCE SHOW

Saison 2026/2027

Photo

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Cette fiche est à remplir en lettres majuscules et à retourner signée avec le règlement intérieur signé et le planning avec les cours cochés à : Skydance Show : 5 allée du docteur Bajon 77174 Villeneuve le Comte ou par mail à : contact@skydance-show.com

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Email en MAJUSCULES
Tél. Portable (obligatoire) :
Date de naissance : Profession :

- ☐ La Fiche d'inscription complétée et signée
- ☐ Le Règlement intérieur signé
- ☐ Le Planning des cours et j'ai coché les cours que je vais suivre
- ☐ Le paiement



A fournir : nouveaux adhérents
uniquement
o : Une photo d'identité

Règlement en espèce, en carte
bancaire via hello asso ou en
chèque (mini 50€) à l'ordre de
Skydance Show

Reprise des cours
Lundi 14 sept 2026

Comment nous avez-vous connu ?

- ☐ Bulletin municipal
- ☐ Internet
- ☐ Forum des associations
- ☐ Bouche à Oreilles
- ☐ Facebook
- ☐ Affiches
- ☐ Spectacles
- ☐ Instagram
- ☐ Autres (Précisez).....

Droit à l'image, autorisation de publication de photographies et/ou de vidéos.

Je soussigné (e) Nom : Prénom :

- ☐ Autorise ☐ n'autorise pas à publier ma (ou mes) photographie(s) et/ou une vidéo sur le site Internet, sur les réseaux sociaux ou sur une plaquette de communication ,

A : Le

Signature



Règlement intérieur de Skydance Show

NomPrénom.....

Les personnes ayant réglé l'adhésion et la cotisation annuelle sont adhérentes de l'association Skydance Show. L'adhésion comprend une assurance responsabilité civile. La cotisation et l'adhésion sont exigibles en totalité dès l'inscription. Une facilité de paiement en 8 fois peut être accordée avec encaissement au plus tard le 10 de chaque mois. L'association accepte le paiement en carte bancaire via « hello asso », en espèce ou en chèque d'un montant minimum de 50€.

Les cours sont collectifs et sont réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. Pour les danses de couples, le changement de partenaire est de règle sauf dans les cours spécifiques et en cas de pandémie.

En dessous de 10 personnes inscrites, les cours ne seront pas maintenus et pourront être déplacés dans une autre ville. Le changement de salle occasionnel ou définitif à moins de 30 kms de l'ancienne salle n'est pas un motif de remboursement.

La saison comprend entre 30 et 33 cours. Elle commencera le lundi 14 septembre 2026 et se terminera le samedi 26 juin 2027. Il n'y a pas de cours pendant les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

Un cours est offert pour essai aux seuls nouveaux adhérents. Un certificat médical de moins de 3 mois est conseillé pour assister aux cours.

Il est demandé d'apporter une 2ème paire de chaussure dédiée aux cours de danse. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

Il est formellement interdit de filmer pendant les cours (droit d'image) sans l'accord du professeur. Les vidéos sont à usage strictement personnel et non diffusables.

Vous serez régulièrement informé par sms et/ou par mail des changements de salles éventuels, annulations, reports de cours et des animations proposées ou organisées par l'association.

L'association rembourse uniquement en cas de déménagement supérieur à 30 kms sur présentation de justificatif. En cas de longue maladie ou d'accident supérieur à 6 mois sur justificatif, l'association peut reporter une partie de la cotisation sur la saison suivante après délibération du bureau, Tout trimestre commencé est dû : 1^{er} trimestre (septembre, octobre, novembre, et décembre) - 2^e trimestre (janvier, février, et mars) 3^e trimestre (avril, mai et juin). L'adhésion reste dû. Frais de dossier 30€,

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : Le

Signature